

Jean-Pierre Versini-Campinchi, le courage au cœur

DISPARITION Le célèbre avocat pénaliste est décédé jeudi, à l'âge de 83 ans.

PAR PAULE GONZALES pgonzales@lefigaro.fr

« **C**hez l'avocat, le courage est tout. Le reste ne compte pas. » Cette formule célèbre de Robert Badinter est le plus juste hommage que l'on puisse rendre aujourd'hui à M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi, l'un des derniers géants du barreau pénal de Paris. Préambule à toute autre parole, ce mot revient spontanément dans la bouche de tous, sans exception, à l'annonce de sa disparition, au petit matin de ce 12 octobre, à l'âge de 83 ans. « Jean-Pierre Versini-Campinchi prenait tous les risques au nom de l'exercice des droits de la défense, osait des choses insensées », insiste Vincent Nioré, vice-bâtonnier de Paris. L'incipit de son compte X (ex-Twitter) n'était-il pas, d'ailleurs : « Pas déshonorant de perdre, il l'est de renoncer au combat. » Pierre-Olivier Sur, ancien bâtonnier de Paris, revient sur « cette carrière singulière d'un avocat civiliste », entré dans le saint des saints du droit pénal. « Au début, il n'était pas aimé de ses confrères pénalistes. Car il avait ce prisme intelligent du droit civil qui l'amenait à décortiquer la procédure », jusqu'à épuisement. À son palmarès de grand maître des prétoires, le dossier du financement

du Parti communiste, dans les années 1990, à l'occasion duquel il obtient la récusation de la présidente de la chambre correctionnelle. Il réitère quelques années plus tard, lorsqu'il défend un promoteur accusé de corruption, gagnant la récusation du juge d'instruction qui suit l'affaire au tribunal de Grasse.

Multirécidiviste du dynamitage jubilatoire de la procédure, il avait, il y a encore un mois à peine dans l'affaire de Bernard Laporte et de la FFR, adressé un recours hiérarchique au parquet général de Paris pour obliger, cette fois-ci, le Parquet national financier à poursuivre. Courageux, il le fut aussi en endossant, dans l'affaire Buffalo Grill, en 2003, la faute disciplinaire de sa collaboratrice pour violation du secret de l'enquête. Cette affaire lui valut quelques arrêts célèbres de la Cour de cassation et de la Cour européenne des droits de l'homme, dont l'un, sur les interceptions téléphoniques entre clients et avocats, porte son nom. Avocat dans l'affaire Elf, mais aussi défenseur du groupe Vinci, de personnalités comme Jean-Christophe Mitterrand ou François Fillon, il est aussi celui qui obtint l'innocence en première instance de Maurice Agnelet dans l'affaire Agnès Le Roux. Jean-Pierre Versini-Campinchi, avocat de « panache et d'élégance » ultime, magnifiquement dandy, avait, comme le rappelle son ami Pierre Copey, président de Vinci Autoroutes, « une intelligence humaine exceptionnelle qui portait ses amis au creux de la vague. Il appelait ça le remonte-pente ». Une qualité d'âme qui se transformait en arme redoutable dans le jeu des rapports de force judiciaire. Corse et antillais à la fois, il était aussi de la terre où il vit le jour : celle de l'Aisne et du chemin des Dames, de sa géographie et de son histoire tourmentée, dont il était sans doute le dernier à y percevoir encore, comme l'écrivait Guillaume Apollinaire, « un long, un long destin de sang ». ■



M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi, en 2014. JOEL SAGET/AFP